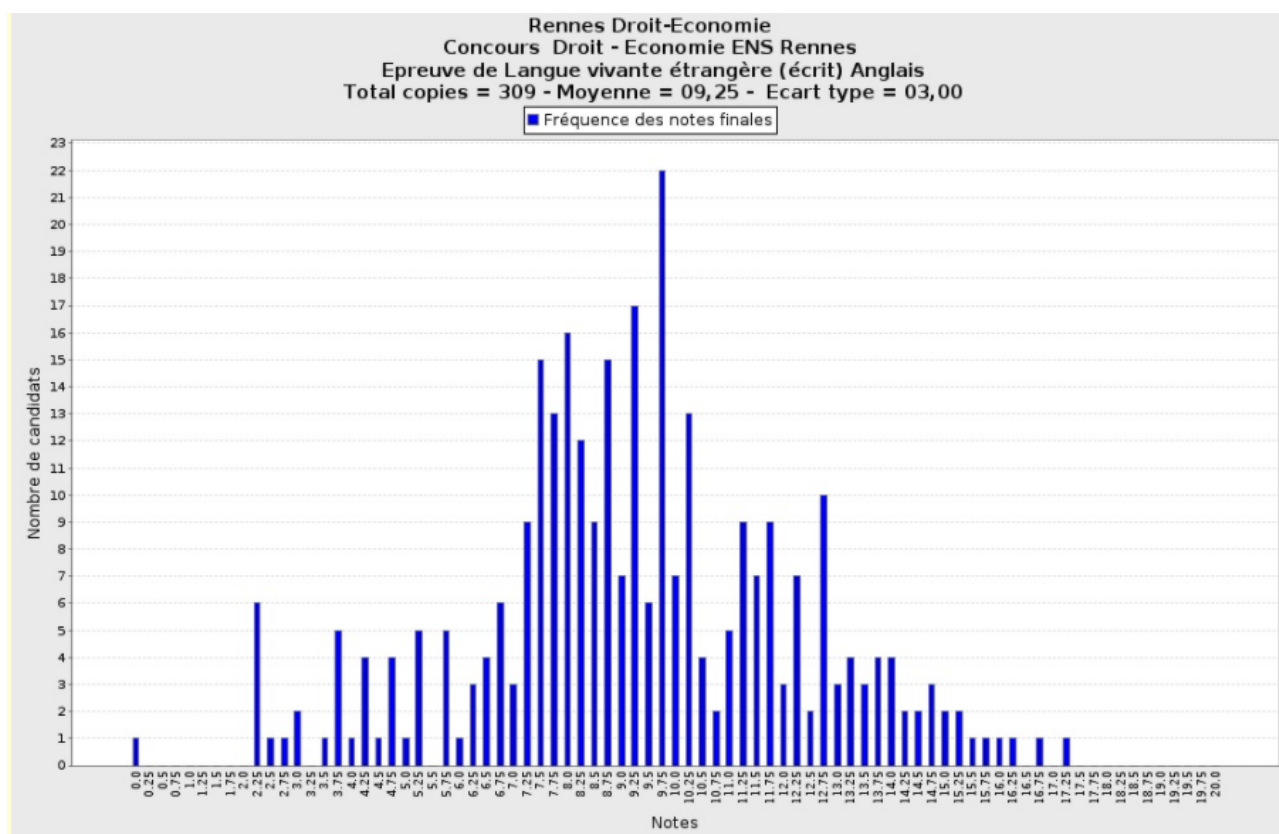


Epreuve écrite d'anglais

Rapport de jury

I – Statistiques



II – Rapport

Version

Le texte proposé, extrait de *The Guardian*, ne présentait pas de difficultés de compréhension majeures et son sujet devait être connu de tout candidat bien préparé au concours. Sa traduction supposait, en revanche, une très bonne maîtrise de la langue française, afin d'éviter calques et maladresses, comme, par exemple, la traduction de *the first court is almost guaranteed to acquit* par ~~La première cour est presque garantie d'acquitter~~. Le jury a valorisé les candidats qui, sans s'éloigner du sens du texte, ont su trouver les bonnes reformulations et ont donné au jury l'impression de lire un texte écrit par un journaliste français.

Le jury invite les candidats à lire pendant l'année de préparation au concours des articles politiques, économiques et juridiques aussi bien en anglais qu'en français. La lecture d'articles consacrés à des thématiques similaires dans les deux langues permet aux candidats de relever les expressions idiomatiques et le vocabulaire employés dans les deux langues, ce qui est utile en version comme en thème. Se constituer un carnet de vocabulaire permettant *in fine* une expression authentique, à l'écrit comme à l'oral, est une bonne méthode de préparation à l'exercice de traduction, qui comme tout exercice, exige un entraînement régulier.

Les fautes d'orthographe ont été systématiquement pénalisées, en particulier celles concernant la grammaire (accords singulier/pluriel, masculin/féminin pour le groupe nominal et le groupe verbal).

Rappelons qu'une traduction requiert un niveau de maîtrise de l'orthographe semblable à celui d'une dictée. Il n'est pas acceptable qu'un(e) futur(e) normalien(ne) commette des fautes d'orthographe. Le jury attire donc tout particulièrement l'attention des candidats sur ce point.

La traduction de ce texte impliquait un emploi fréquent du passé composé de l'indicatif. Le jury a constaté que plusieurs candidats ne maîtrisaient pas les règles d'accord du participe passé (auxiliaire *avoir* vs. auxiliaire *être*). Le jury recommande aux futurs candidats de réviser ce point de grammaire.

Certaines des fautes relevées étaient probablement dues à un manque de temps de relecture. Il semble donc opportun, d'une part, de consacrer à chaque sous-partie de cette épreuve de langue (version, thème, questions) un temps proportionnel au nombre de points alloués, et, d'autre part, de réserver pour chaque sous-partie un temps de relecture permettant de corriger les fautes dues à l'inattention.

Thème

L'extrait du journal *Le Monde* retenu pour le thème avait pour sujet le Brexit et il supposait que les candidats aient une maîtrise élémentaire des institutions britanniques. Le jury a été extrêmement surpris de constater que beaucoup de candidats ne savaient pas traduire des expressions politiques courantes telles que *premier ministre* ou *Chambre des communes* ou encore l'adjectif *conservatrice*. Le jury a aussi constaté de graves confusions de vocabulaire entre les institutions britanniques et américaines. Un travail approfondi sur le fonctionnement des institutions aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et sur le vocabulaire thématiquement lié est donc fortement conseillé pour la préparation de ce concours.

Le jury a sévèrement pénalisé les fautes de grammaire concernant les groupes verbaux et nominaux. Il est impératif, à ce niveau, de maîtriser l'emploi des temps et des aspects, et notamment les verbes irréguliers, l'opposition entre présent perfect et prétérit, ainsi que le -S de 3ème personne du présent simple.

Le jury a constaté que de très nombreux candidats ne savaient pas comment construire une question directe : l'interrogative directe *qu'entend par là concrètement le premier ministre britannique...?* a donné lieu à des traductions fautives avec mauvais choix d'auxiliaire voire absence d'auxiliaire, mauvais temps, marquage du temps à la fois sur l'auxiliaire et le verbe, etc. La traduction de ce segment a constitué l'une des difficultés majeures du thème. Le jury conseille donc aux futurs candidats de réviser la formation des questions directes.

Questions

Le jury a pu lire plusieurs réponses critiques, structurées et argumentées et félicite les candidats qui ont pris le temps de bien définir les termes de chaque question et de construire un plan.

Une simple réponse descriptive, en particulier pour la question 2, ne suffit pas. Le jury a valorisé les candidats qui ont su montrer les enjeux de la question posée et apporter une réponse détaillée et critique, montrant une bonne connaissance du sujet traité. Les thèmes abordés étaient connus et avaient fait l'objet de nombreux articles dans la presse anglophone.

Le jury attribue des points pour l'introduction, la structuration générale de l'exposé, et la présentation des arguments. Cependant, la maîtrise de la langue anglaise reste primordiale. Il s'agit avant tout d'une épreuve d'expression écrite. Il est donc indispensable de maîtriser le vocabulaire propre à ce type d'argumentation, mais la maîtrise de la grammaire est prépondérante.

Le jury a, comme pour l'exercice de thème, constaté que les interrogatives directes et indirectes posaient problème aux candidats, notamment pour ce qui est de l'ordre des mots, du choix de l'auxiliaire et du marquage du temps. Il s'agit donc d'un point de grammaire crucial à travailler, d'autant que la nature même de l'exercice amène les candidats à recourir à un questionnement dans l'exposé de leur réponse.

Épreuve d'admission

La situation sanitaire de 2020 a eu pour conséquence une annulation des épreuves orales d'admission. Le jury espère que celles-ci pourront être organisées normalement lors de la session 2021.

Le jury recommande aux candidats de préparer tout au long de l'année l'épreuve orale d'admission en langue. Écouter régulièrement des émissions anglophones ne suffit pas, un travail systématique de la grammaire et du vocabulaire mais aussi de la prononciation, principale difficulté de la langue anglaise, est indispensable. (cf. Bibliographie)

La maîtrise de la grammaire anglaise, la connaissance d'un vocabulaire riche et varié (qui s'acquiert principalement par la fréquentation assidue de textes journalistiques d'actualité), la prononciation, l'intonation et la fluidité de l'expression font partie des critères prépondérants dans l'évaluation de l'épreuve orale. Un entraînement régulier est donc indispensable.

Cependant, à ces critères s'ajoute la nécessité d'une présentation structurée et problématisée du texte proposé. Une introduction (présentant rapidement le thème abordé, puis la problématique soulevée par le texte et une annonce du plan de l'analyse) est ainsi indispensable. L'analyse doit à la fois montrer que le texte a été bien compris et que le candidat est capable de prendre de la distance en complétant les informations apportées par ce texte, en précisant certains points culturels, et en actualisant, le cas échéant, selon la date de publication, le contenu du texte. Ce contenu doit être mis en perspective selon sa source et recontextualisé. La clarté et la rigueur de l'analyse sont donc valorisées.

L'entretien a pour but d'aider le candidat à préciser ou développer des points non abordés ou éventuellement mal compris dans le texte. Les réponses trop brèves sont à proscrire, il importe que le candidat ou la candidate s'engage dans un véritable échange avec le jury.

Bibliographie

E. Chabert, *Bien prononcer l'anglais*, Paris, Génération 5, 2018.

W. Rotgé et Malavieille, *Maîtriser la grammaire*, Paris, Hachette, 2013.